

RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX

Municipalité de Ayer's Cliff - Gazebo

| S-21045



2 juin 2021

ADSP
ARCHITECTURE + DESIGN

270 Principale E suite 200
Magog Qc Canada J1X 4X5
t 819 769.0395
f 819 769.0398

TABLE DES MATIÈRES

1.	Énoncé de l'expertise	2
2.	Méthodologie	2
3.	État général des lieux	2
3.1	Fondation	2
3.2	Espace de rangement (sous gazebo)	3
3.3	Espace gazebo	5
3.4	Toiture.....	6
4.	Conclusion	7

1. Énoncé de l'expertise

Suite à l'obtention du mandat pour une réfection du gazebo nous avons soulevé le point que certains éléments structuraux n'étaient pas adressés dans la réfection.

Il s'avère que notre firme a déjà fait des interventions sur ce bâtiment et que dès lors certains éléments structuraux étaient déjà affectés par la pourriture.

Il a été convenu d'effectuer un relevé visuel des lieux et d'émettre des recommandations sur les priorités à adresser lors de la réfection.

2. Méthodologie

Un relevé visuel a eu lieu le 5 mai. Monsieur Scott Schoolcraft de la municipalité d'Ayer's Cliff était présent de même que Madame Annie Laroche et Monsieur Sylvain Pomerleau de la firme ADSP.

Un recueil de photo a été réalisé pour appuyer les observations et les recommandations.

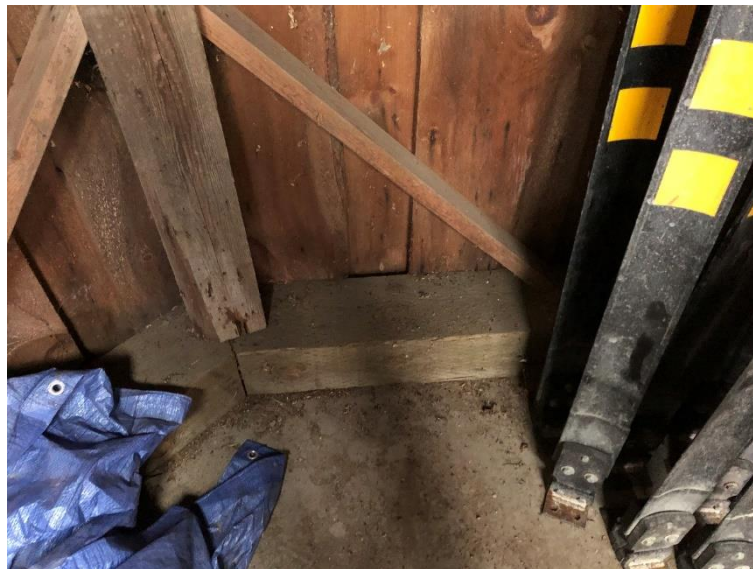
3. État général des lieux

3.1 Fondation

Une dalle sur le sol agit comme assise du bâtiment. Au périmètre une pièce de bois traité a été disposée pour recevoir les colonnes et construire la base du muret.

Observation : cette pièce de bois traité semble encore en bon état.

Recommandation : conserver cette pièce de bois comme assise du gazebo.





3.2 Espace de rangement (sous gazebo)

Cet espace est composé d'une charpente de bois.

Observations : les colonnes démontrent des signes de détérioration. L'infiltration d'eau a fait pourrir les colonnes. Il semble que les colonnes se prolongent à travers le plancher pour soutenir le toit. Cette condition est propice à l'infiltration.

Recommandations : Les colonnes doivent être remplacées. Ce remplacement oblige à refaire la structure de cet espace. De façon claire, la base du gazebo doit être refaite dans son entièreté.



3.3 Espace gazebo

Il s'agit d'un espace public ouvert surélevé du sol à plus de 915 mm (hauteur \pm 1.8 m) entouré d'un garde-corps et recouvert d'une toiture architecturale d'époque.

Observations : Le plancher de même que la membrane sous ce dernier doivent être refaits.

Le garde-corps n'a pas la hauteur réglementaire pour accueillir le public.

L'escalier requiert également des modifications.

Recommandations : Refaire l'étanchéité du plancher et la surface de bois apparente.

Si l'espace de rangement sous le gazebo est maintenu et que le plancher du gazebo est maintenu à plus de 915 mm du sol, refaire les garde-corps à la hauteur réglementaire de 1066 mm.

L'escalier a déjà été refait de façon à respecter les ratios réglementaires de marches et contremarches.



3.4 Toiture

Le plafond est en latte de bois et le toit en bardeau de cèdre.

Observations : Les conditions de cette structure semblent bonnes. La toiture de bardeaux de cèdre démontre des signes de dégradations.

Recommandations : Conserver la structure du toit Décaper et repeindre le plafond. Refaire le toit en bardeau de cèdre.



4. Conclusion

Malheureusement les conditions du gazebo nécessitent plus d'interventions que celles projetées par la municipalité. Nous sommes d'avis que le gazebo a une valeur patrimoniale importante pour la municipalité et ses résidents. L'état actuel des lieux porte à croire que seule la structure du toit pourrait être conservée. L'investissement projeté ne suffira pas à restaurer l'ensemble. Investir pour refaire une toiture et l'esthétique du lieu sans refaire les éléments de charpente pourris ne constitue pas la bonne approche selon nous.

Nom du signataire	Date	Signature
Sylvain Pomerleau	2021-06-02	